

Paris, lundi 18 janvier 2021

## **Le Collectif des Entreprises de la Montagne demande l'ouverture des stations de ski en février pour éviter une catastrophe économique**

***La mise à l'arrêt de la montagne a déjà eu pour conséquence la perte de plusieurs centaines de milliers d'emplois saisonniers et d'activités essentielles à la ruralité montagnarde. Le collectif des Entreprises de la Montagne, qui vient de se créer spontanément pour affronter la crise actuelle, demande au Gouvernement d'annoncer le 20 janvier l'ouverture des stations de ski à partir du 30 janvier prochain, et le versement d'indemnités adaptées pour compenser l'arrêt total de leur activité depuis décembre.***

Pour faire face à la menace d'une catastrophe économique et sociale sans précédent pour l'écosystème spécifique à ce territoire, la création du Collectif des Entreprises de la Montagne est une première historique et s'est imposée spontanément au regard de l'interdépendance critique des acteurs économiques de ces territoires. **Unis, ils demandent au Gouvernement l'ouverture des stations de ski au plus tard le 30 janvier.** Cette annonce devant intervenir dans les plus brefs délais, afin de permettre aux acteurs du tourisme en montagne d'anticiper les réservations.

Mobilisés pour ouvrir les stations et les établissements au plus vite, **les acteurs de la montagne demandent également au Gouvernement le versement d'indemnités adaptées à la saisonnalité pour compenser le manque d'activité qui leur a été imposé. Une condition indispensable pour assurer la survie de l'écosystème montagne et ainsi limiter l'impact social sur ce territoire.**

*« Le Gouvernement a décidé d'interdire l'accès des remontées mécaniques de manière discriminatoire. Les conséquences pour nos territoires ont été catastrophiques depuis le début de la saison. La fréquentation a baissé de plus de 70% et l'activité économique a baissé de plus de 80%. Si nous n'ouvrons pas c'est tous les territoires de Montagne qui vont mourir »* a commenté Alexandre Maulin, Président des Domaines Skiabiles de France (DSF).

Les entreprises du tourisme de la montagne, les hébergeurs professionnels, les exploitants de domaines skiabiles et les acteurs organisant des activités de plein air et de loisirs ont démontré leur savoir-faire pour exercer leur métier dans le respect des protocoles sanitaires. Toutefois si leur fermeture devait se poursuivre, ces opérateurs seraient totalement appelés à disparaître, entraînant avec eux par effet domino toute l'économie de cet écosystème montagnard et un pan fondamental du patrimoine touristique de la France.

*« Ces 4 mois d'hiver, ce sont 85% de notre activité. Sans ouverture des domaines skiabiles, les hébergeurs vont sombrer, et tout suivra, comme un château de cartes. Il faut ouvrir le 30 janvier, adapter les fonds de solidarité des deux derniers mois à la saisonnalité, et ne pas oublier les bailleurs »* a estimé Patrick Labrune, Président du Syndicat National des Résidences de Tourisme et appart'hôtels (SNRT).

*« Nous réclamons la possibilité de pouvoir faire ce que nous faisons le mieux : accueillir les familles et leur permettre de passer de vraies vacances. Pour cela, nous devons ouvrir l'intégralité de nos infrastructures. Le Gouvernement peut nous faire confiance pour mettre en place des normes sanitaires strictes, comme nous l'avons fait cet été avec succès. Ouvrir en février est la seule façon d'éviter le péril imminent qui guette ces territoires »,* a déclaré Frédéric Le Guen, Président de Belambra Clubs.

Seule une ouverture rapide des stations de ski et une indemnisation adaptée des membres du Collectif pourront assurer la survie des territoires, sauvegarder l'outil de travail et les emplois directs et indirects qui font vivre nos montagnes.

### **Les membres du Collectif des Entreprises de la Montagne :**

Le Collectif des Entreprises de la Montagne représente 12 Milliards d'€ de chiffre d'affaires et plus de 200 000 emplois directs.

- Domaines Skiables de France : DSF est la chambre professionnelle des opérateurs de domaines skiables. La France est en position de leader dans le top 3 mondial avec les USA et l'Autriche. 55 millions de journées-skieur et 1,4 milliard d'euros de recettes annuelles et 18 000 salariés directs répartis en une vingtaine de métiers. <http://www.domaines-skiables.fr>
- L'Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie (UMIH) est l'organisation professionnelle N°1 du secteur de l'hôtellerie restauration. Avec ses syndicats associés, l'UMIH représente 77% des entreprises adhérentes à une organisation professionnelle. Depuis 70 ans, la confédération représente, défend et promeut les professionnels indépendants cafetiers, restaurateurs, hôteliers, ainsi que les acteurs du monde de la nuit. L'UMIH est présente et active sur tout le territoire avec plus de 2 000 élus et 400 collaborateurs répartis en plus de 100 fédérations départementales.
- Le GNC, groupement national des chaînes hôtelières, est un syndicat associé à l'UMIH depuis 1994. Le GNC regroupe la plupart des chaînes hôtelières françaises et étrangères implantées en France (Accor, Louvre hôtels Group, B&B Hotels, Choice Hotels international, Brit Hôtel, Balladins, Elixior, Hilton, Holiday Inn, Le Méridien, Tonic Hôtels, ...) soit plus de 4000 hôtels et plus de 330000 chambres ce qui représente près de la moitié du parc hôtelier classé en France.
- Syndicat National des Résidences de Tourisme et Appart'hôtels : les Résidences de Tourisme, ce sont 25 000 emplois directs et 19 millions de clients par an. A la montagne, les Résidences de Tourisme représentent 60% de l'hébergement commercial, avec 648 établissements, 220.000 lits, et des taux de fréquentation record. Les principales enseignes en montagne : Pierre et Vacances, Odalys, CGH, Lagrange, Goélia, Néméa, Vacancéole, MMV, MGM. <https://www.snrt.fr/>
- Union Nationale des Associations de Tourisme de plein Air : L'Union Nationale des Associations de Tourisme et de plein air fédère les acteurs du tourisme et des vacances du champ de l'Economie Sociale et Solidaire (1 600 établissements - Villages et clubs de vacances, auberges de jeunesse, colonies de vacances ; 6 millions de vacanciers ; 12.300 ETP). <https://www.unat.asso.fr/>
- Union Sport et Cycles : L'USC est la première organisation professionnelle de la filière sport. Elle s'engage chaque jour au côté des entreprises du sport, des loisirs, du cycle et de la mobilité active pour les conseiller, les représenter, les aider à anticiper et promouvoir l'activité physique et sportive. Sa commission montagne rassemble 1 500 magasins de sports de stations et une quarantaine de marques d'équipements de sport d'hiver qui occupent au total près de 10 000 emplois. <https://www.unionsportcycle.com>

- Belambra Clubs : Belambra Clubs, n°1 des clubs de vacances en France, avec plus de 50 destinations dans les plus belles régions de France. 190 millions d'euros de chiffre d'affaires, 3 000 emplois, 40.000 lits. A la montagne, ce sont 1 000 emplois et 10 000 lits. <https://www.belambra.fr>
- Club Med : Le Club Med à la montagne en France ce sont 14 resorts, 10 860 lits chauds, 160 000 clients individuels dont 65 % de clients étrangers, 1 100 000 journées hôtelières et 4 200 emplois (dont 85 % de saisonniers). <https://www.clubmed.fr/>
- MMV : 20 Résidences et Hôtels Clubs (classés Villages Vacances) 3\* et 4\*. Plus de 10 000 lits sont répartis sur 16 stations de ski. Le groupe a investi 100 millions d'euros pendant ces dix dernières années. Sa dynamique de développement prévoit la création de 2800 nouveaux lits touristiques d'ici à 2022 (+ 28 %). <https://www.mmv.fr/>
- Pierre & Vacances : Créée en 1967 à Avoriaz, Pierre & Vacances est le leader des vacances en Europe avec 170 sites et 18 876 hébergements. A la montagne, Pierre & Vacances c'est 24 000 lits, 65 résidences dans 33 stations et plus de 1 700 collaborateurs, dont 950 saisonniers.
- VVF : Depuis plus de 60 ans, VVF est le premier opérateur touristique familial solidaire et durable en France. VVF propose plus de 100 destinations sport culture et nature, en montagne, moyenne montagne et campagne et accueille 450 000 vacanciers. Reconnu, d'utilité sociale, cet acteur de l'ESS emploie 650 salariés et 2400 saisonniers chaque année.

### **Contacts presse :**

- DSF : Alexandre Bérard - [alex@alternativemedia.fr](mailto:alex@alternativemedia.fr) - 04 76 12 01 33 / 06 45 42 95 46
- SNRT : Pascale Gillard - [pascale.gillard@gmail.com](mailto:pascale.gillard@gmail.com) – 06 89 95 52 95
- Belambra Clubs : Kévin Noblet - [kevin.noblet@taddeo.fr](mailto:kevin.noblet@taddeo.fr) – 06 62 37 14 88